

## Journal de bord : juillet 2016

Le début du mois a été occupé par de l'écoute et par du soutien à une famille déchirée par des problèmes de couple. Autant le papa que la maman ont fini par accepter d'aller voir le médecin, chacun de leur côté. La maman a accepté l'idée d'une hospitalisation en psychosomatique. Nous avons également conseillé aux parents de demander un soutien psychologique pour les enfants traumatisés par le déchirement de leurs parents. C'est en effet le plus jeune qui a ouvert le dialogue en disant "Maman veut se tuer", alors que le père qui les accompagnait, disait que tout allait bien. Face au regard de ses enfants, il a fini par expliquer...

Les différences culturelles entre les parents ont contribué à la situation, mais aussi le manque de perspectives de travail pour le père qui vit à charge de sa femme. Le CPAS a commis une erreur dans ce dossier. De par la loi, le père avait droit au statut de cohabitant avec la mère. Or, le CPAS a octroyé un article 60 à la mère de 4 enfants. Le père s'est vu confiné aux tâches ménagères. Il a essayé d'assumer, mais dans les faits, c'est la femme qui devait effectuer la plupart du travail domestique quand elle rentrait de son travail article 60. L'homme quand à lui supportait mal son rôle d'homme au foyer. Culturellement, pour lui, c'était une honte. Quant à la femme, malgré la charge de travail, elle voulait absolument remplir toutes ses fonctions au foyer, en bonne épouse, en bonne mère. Elle est devenue dépassée, épuisée... Elle aurait préféré rester au foyer et que son homme aille travailler.

Non seulement le CPAS n'a pas respecté la loi sur l'individualisation du droit au RIS, mais il n'a pas tenu compte de la situation culturelle du couple et des difficultés liées aux différences.

Parallèlement à cette médiation familiale, il a fallu aussi lutter contre l'impact des cancans et des ragots qui mettaient de l'huile sur le feu.

Le reste du temps a été consacré à du partage de savoir en informatique. Nous nous sommes également adonnés à un atelier d'écriture et à un atelier de fabrication de pain.

Le 22, nous avons eu une discussion sur la morbidité de certaines relations sociales : Comment rester soi-même, conserver l'estime de soi. Maladie mentale ou maladie sociale ? Infantilisation des personnes handicapées.

le 26, nous avons discuté sur l'inhumanité de la procédure d'asile.

le 27, nous nous sommes penchés sur les droits des personnes qui ont recours aux services sociaux (quid e leur vie privée), qui sont tributaires du corps médical (quid de leur liberté de décision) ou qui ont à répondre devant la justice (comment les plus pauvres pourront-ils à l'avenir se payer un avocat) ?

Ce mois que nous aurions voulu de détente, a été chargé de lourdeurs psychologiques. Peut-être est-ce parce que les pauvres n'ont pas droit à des vacances ?